

ASBL **SFPE – SEPS**,
(Association de Seniors de la Fonction Publique Européenne)
175 rue de la Loi, Bureau JL 02 40 CG39, BE-1048 Bruxelles
29, rue de la Science, Bureau SC29 02/22, BE-1049 Bruxelles
Enterprise N°: 806 839 565.
Tél: +32 (0)475 472470.
Email: info@sfpe-seps.be **Web** : www.sfpe-seps.be

Le 06.12.2019
AG/SC/1925

Résumé de l'Assemblée générale du 5 décembre 2019.

Au repos des Chasseurs

Avenue Charle-Albert, 11 1170 Bruxelles (Boitsfort) +32(0)26604672

Présences

Nombre de présents : 68. (voir liste de présences signée)
Membres effectifs présents : 24 (Voir annexe 1)
Procurations : 2
Quorum : 26 sur 49

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du CR AG du 6 juin 2019.
3. Signature de la feuille de présence.
4. Situation financière au 1 décembre 2019.
5. Proposition de budget pour 2020.
6. Lancement des élections du CA 2020-2022.

Candidatures reçues – Règlement électoral – Bureau électoral et présidence – Procédure-Demandes à la DG HR D et à l'OIB.

1. Nomination d'une Secrétaire générale (pour info - décision du CA)
2. Antenne de Luxembourg (pour info – décision du CA)
3. Divers

Conclusions et décisions

I. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été approuvé

II. Approbation du CR de l'AG du 6 décembre 2018

Le rapport a été approuvé. En particulier, la nomination de Jean-Marie Cousin au Conseil d'Administration, proposée en décembre a été approuvée par l'AG.

III. Comptes 2019 situation globale au 15.11.2019

Solde positif des comptes courants d'environ 6.079,94 € à Bruxelles et de plus de 2.000 € à Luxembourg.
Solde du compte de réserve (trésor de guerre !) : 48.857,69 €

IV. Proposition de budget pour 2020

Le CA a donné son accord le 21.11.2019

a. Budget ordinaire

Recettes (€)	Budget 2019	Proposition	Situation au
	06.06.2019	Budget 2020	31.10.2019
Désignation			
Cotisations (et dons)	24.000,00	24.000,00	23.915,00
Intérêts comptes bancaires	0	0	
Participation des membres aux réunions d'info et A.G	9.000,00	9.000,00	7.210,00
Divers	0	0	0
Total recettes	33.000,00	33.000,00	31.125,00

Dépenses (€)	Budget 2019	Prop. 2020	31,10,2019
Désignation			
Fonctionnement			
Abonnement liaison internet – ADSL (1)	1.300,00	200,00	191,94
Frais Postaux strictement liés au bon fonctionnement de l'association (2)	700,00	0,00	0,00
Frais et déplacements pour réunions autres que Info et AG	100,00	100,00	0,00
Forfait bénévoles (secrétariat)	1.000,00	850,00	680,60
Charges admin. (assurances, taxes, ...)	2.500,00	3.000,00	2.779,15
Gestion Site - Support Informatique (3)	400,00	400,00	558,42
Divers	700,00	700,00	642,80
Total fonctionnement	6.700,00	5.250,00	4.852,91
Équipement			
Matériel de bureau, papier, copies, fournitures informatiques	2.000,00	2.000,00	214,88
Équipement informatique (site Internet) (4)	3.000,00	1.000,00	3.853,00
Total équipement	5.000,00	3.000,00	4.067,88
Actions SEPS-SFPE			
Communication (y compris Bulletin et envois postaux de documents divers tels que vade- mecum, information sur les assurances, brochure juridique...demandés expressément par les membres	1.000,00	1.000,00	953,35

Téléphone	1.300,00	820,00	609,84
Réunions Info et AG (5)	12.000,00	15.000,00	11.588,19
Autres réunions, conférences, cotisations Groupes externes	3.000,00	3.000,00	2.178,04
Séminaires de préparation à la retraite – Commission et Conseil (Brux, Lux, Ispra)	2.500,00	2.500,00	1.271,57
Réunions avec les CCP, Comités/groupes paritaires.	100,00	100,00	0,00
Frais avocats (voir budget extraordinaire)	250,00	PM	PM
Total Actions SEPS-SFPE	20.150,00	22.420,00	16.600,80
Total Dépenses	31.850,00	30.670,00	25.523,09

Solde (31.10.2019)	1.150,00	2.330,00	5.601,91
Total ING (15.11.2019)			48.857,69
Avoir à la banque Luxembourg		2.000,00	+/-2.000,00
TOTAL (au 15.11 = 56.937,63)			+/-56.500

b. Budget extraordinaire (très imprécis car peu prévisible)

Frais d'avocat 2019 (€)	
Expertise psychologique - provision	600,00
Expertise psychologique – suppl. facture finale	150,00
Total exercice extraordinaire	750,00
Trésor de guerre au 31 octobre 2019	+/-56.500

Frais d'avocat 2020 (€)	
Récupération droits à la pension (6)	6.000,00
(12.000 sur 2 ans ??)	
Reprise du travail après invalidité (si nécessaire)	2.000,00
Total exercice extraordinaire	8.000,00

A prélever sur la réserve

Notes explicatives

(1) Les paiements à Coditel ont été arrêtés à partir d'avril 2019 ; en mai il y a eu un paiement par domiciliation à McAfee Ireland

(2) Il est difficile d'identifier les frais postaux strictement liés au fonctionnement

(3) L'hébergement du site a été payé pour 2018 et 2019 (2x 254,10)

(4) Compte tenu de l'AG du 5 décembre, il faut compter sur une dépense totale de +/- € 15.000

(5) Il s'agit essentiellement d'une dépense unique, le redessin du site Internet

(6) Comme suite à l'article de Hendrik Smets dans le Bulletin de mars 2019 (page 14), plusieurs dossiers ont été proposés pour une réclamation des droits à pension versés à la Commission et devenus inutiles si la durée de la carrière, à elle seule, a permis d'atteindre la pension maximale.

Il s'agit d'une action couvrant un bon nombre de membres (et autres) et qui peut nous faire de la publicité tout comme l'arrêt sur les pensions nationales en plus de la pension EUR. Si la réclamation

n'est pas répondue par la Commission, une action à la Cour de Justice européenne sera probablement considérée par le CA en 2020. Un budget doit être envisagé car cette action serait logiquement à supporter par la SEPS/SFPE.

L'Assemblée générale donne son accord à l'unanimité.

V. Elections du CA 2020-2022

Les Statuts de la SEPS/SFPE prévoient que le Conseil d'Administration soit renouvelé tous les 3 ans.

Les élections, pour ce renouvellement du CA, sont lancées par l'Assemblée (5 décembre 2019) et se termineront le 31 janvier 2020 pour la constitution du nouveau CA le 13 février 2020.

Un premier appel à candidatures a été lancé lors de l'assemblée générale du 6 juin 2019 et un second lors de la réunion d'information du 10 octobre 2019. Un appel par Internet a été envoyé aux membres le 2 novembre 2019. Le Bulletin d'octobre reprend cet appel.

Tout membre de l'association, en ordre de cotisation et affilié depuis au moins un an, au 5 décembre 2019, peut se porter candidat.

Le CA après discussion a décidé de confirmer cette condition de l'affiliation depuis un an au minimum. Il a cependant décidé d'accepter trois exceptions : Milvia van Rij - Brizzi ; Rosario De Simone et une candidate représentant les Contractuels, proposée par Gina Dricot et à confirmer.

Fin décembre 2019 ou début janvier 2020 tous les membres recevront une enveloppe contenant :

- Le bulletin de vote (donnant la liste des candidats).
- Les modalités de vote
- Les notes de motivation, CV et photo des candidats.
- Une enveloppe blanche et une enveloppe brune portant l'adresse de la SEPS/SFPE.

Le vote sera possible par correspondance, par courrier interne, par Internet ou en se rendant au bureau de la SEPS/SFPE, avenue des Nerviens, 105 (les lundis, mardis et jeudis).

Un bureau électoral proposé par le CA a été approuvé par l'Assemblée

Nadine Froment Présidente

Evelyne De Houwer

Filomena Paolone

Yves Castel

VI. Nomination : Secrétaire général

La fonction de secrétaire général a été assumée par le président depuis la création de l'ASBL.

Le ou la secrétaire général(e) est le moteur de l'association. Il (elle) doit gérer au jour le jour, avec les membres du groupe actuel (Gestion journalière : SC, NC, GD, AP et bénévoles) et autres à l'avenir, le fonctionnement optimal de celle-ci.

Depuis son arrivée à la SEPS/SFPE, et en particulier au Bureau avenue des Nerviens, Gina Dricot a progressivement assumé plusieurs rôles et actions spécifiques de secrétaire générale, dont notamment la remise à niveau de nos outils et systèmes informatiques, les relations avec la DG DIGIT, la gestion du bureau N 105, l'organisation des réunions, la contribution au groupe assurances et au groupe pensions, les relations avec la DG HR D, la relation avec la Sécurité, la participation aux permanences, les contacts avec les membres, les réponses aux appels, etc...

Pour continuer à offrir des services à la hauteur des demandes de nos collègues pensionnés de plus en plus nombreux, il est nécessaire de répartir les tâches et responsabilités relatives principalement au fonctionnement de l'association afin de préserver ses relations avec les membres et avec la DG HR de la Commission.

SC, en tant que président a proposé la nomination de Gina Dricot en tant que secrétaire générale.

Le CA a approuvé la proposition à l'unanimité moins 2 abstentions.

L'AG a pris note de cette nomination faite par le CA suivant le ROI.

Note :

Nicole Caby reste secrétaire administrative pour ce qui concerne les domaines couverts par le Bureau du Conseil : documents officiellement requis par la législation sur les ASBL et relations avec le Secrétariat du Conseil) ; documents demandés par les membres ; préparation des documents nécessaires aux séminaires avec le Bureau central du Conseil.

La constitution du CA, jusqu'au 13 février 2020, sera donc la suivante (en tenant compte du point V. ci-dessous)

Président	Serge Crutzen
Vice-présidente	Brigitte Pretzenbacher (relations actifs)
Vice-président	Hendrik SMETS (affaires juridiques)
Vice-président	Philippe Bioul (santé)
Secrétaire générale	Luigia Dricot-Daniele
Trésorier et Gestion des membres	Marc Maes
Secrétaire admin de l'ASBL	Nicole Caby
Membres	Pierre-Philippe Bacri ; Monique Breton; Giustina Canu; Jean-Louis Cougnon ; Jean-Marie Cousin; Patrizia De Palma; Helen James; Annie Lovinfosse; Antonio Pinto Ferreira; Rosalyn Tanguy.

VII. Antenne SEPS/SFPE de Luxembourg

L'action lancée en décembre semble n'avoir donné que peu de réponses (Une seule ? Celle de Jean-Marie Cousin !).

Le bureau KAD 01GO24 à Luxembourg n'est pas équipé.

L'antenne Afiliatys est en stand-by.

Le CA propose d'abandonner pour le moment la création d'une antenne / section de la SEPS/SFPE à Luxembourg.

Des actions de publicité seront cependant organisées à Luxembourg et la participation de personnes clé de Luxembourg au CA de la SEPS-SFPE sera recherchée.

L'AG a approuvé cette décision du CA.

VIII. Divers - Informations et rappels

1. Cotisations. Décision du paiement en janvier.

RAPPEL

La proposition retenue par le CA du 28 février a été de demander la cotisation en janvier, sachant que :

- Qui s'inscrit à la SEPS/SFPE après le 30 juin, est inscrit pour 18 mois sans recevoir l'appel en janvier de l'année suivante mais bien en janvier de l'année successive
- Qui s'inscrit avant le 1^{er} juillet recevra un nouvel appel à cotisation en janvier de l'année suivante.

Le CA a fixé les dates du 30 juin et 1^{ER} juillet comme dates pivots.

Cette nouvelle règle a été communiquée à tous les membres à l'occasion des Bulletins de juin, d'octobre et de décembre 2018.

L'appel à cotisation a été envoyé en tant que lettre séparée avec le Bulletin de décembre / janvier 2018. Nombreux sont les membres qui ont suivi la recommandation.

Un rappel a été envoyé aux retardataires cet été et a permis de récolter près de 5.000 €

Environ 10% des membres restent cependant en retard de cotisation. Une partie de ces membres seront éliminés de la liste de correspondance, en fonction des statuts et d'un critère de retard supérieur à deux ans. Ils ne recevront pas le Bulletin de décembre – janvier.

La liste de référence sera celle fournie par le trésorier avec la date de référence : fin octobre 2019.

Les membres éliminés de la liste de correspondance sont cependant gardés dans la « corbeille » de la SEPS/SFPE.

2. Membres effectifs

Ces membres sont nommés par l'AG sur proposition du CA ou proposition spontanée.

La liste des noms fait partie des documents du CA et l'AG. Les adresses et informations administratives sont protégées tout comme la liste des membres de l'association.

Il y a 50 membre suite aux nominations par l'assemblée des candidats aux élections du CA : Milvia van Rij Brizzi ; Rosario De Simone ; Anna Angela D'amico. Evelyne De Houwer a été nommée également.

La liste des membres effectifs est à disposition de l'Assemblée générale lors des réunions mais n'est pas publiée autrement que dans les documents exigés par le Tribunal des Entreprises (CR des AG).

Le CA propose une modification des statuts de la SEPS/SFPE : élimination de la liste des membres effectifs, les membres qui sont absents, sans raison valable et sans donner une procuration, à 4 AG successives.

Cette proposition sera faite à l'AG du 11 juin 2020.

3. Site Internet de la SEPS/SFPE (sfpe-seps.be/)

Le site est disponible et apprécié.

La statistique des visites est disponible.

Gina gère sa mise à jour avec le prestataire de service ; Helen James assurant la vérification de l'anglais. Les suggestions d'amélioration sont bienvenues.

4. Collaboration avec Afiliatys

La collaboration avec Afiliatys reste étroite.

a. Assurances

SC reste membre du CA mais le groupe assurance est annulé. Pour la réponse aux questions et le support aux affiliés, un ou plusieurs courtiers (rétribués) seront nommés par Allianz Care et Afiliatys. Ceci réduira le travail demandé à la SEPS/SFPE (SC)

Les affiliés à Hospi Safe mais également tous les membres d'Afiliatys sont informés du changement de gestionnaire malheureusement une grosse confusion s'est développée : les assurances AIACE/Cigna ne sont pas concernées mais trop de collègues ne l'ont pas compris. Annexe 2.

- b. **Actions sociales** : La SEPS/SFPE contribue aux événements (organisation par Gina) tels que St Nicolas, journée du cirque pour les handicapés, ...
- c. **Eventuelles prises du téléphone**, en accord avec le président d'Afiliatys.

5. Convention avec les syndicats pour une collaboration et une « affiliation conjointe »

Un accord a été signé avec la FFPE, Commission et Conseil, Save Europe, Tao-Afi. ; il y a accord de principe avec R&D (mais le Conseil bloque !).

Notons que les syndicats nous donnent volontiers une casquette pour participer à des réunions où les retraités ou la SEPS ne sont pas invités ! Cristiano Sebastiani (R&D) nous propose également de nous présenter en tant qu'Alliance.

IX. Séminaires de préparation à la retraite et conférences de midi sur les assurances

Les séminaires de préparation à la retraite et les conférences de midi demanderont en 2020 :

- 24 présentations de la SEPS/SFPE (10 en FR, 14 en EN)
- plus de 30 présentations des assurances santé complémentaires en général (FR, EN, Brux, Lux, Ispra, Agences)
- 4 à 6 présentations du PSEO

Il est avantageux de garder ces deux actions comme « corvée » SEPS/SFPE : elles nous font connaître et amènent de nouveaux membres (même si la DG HR veut que ce soit neutre !).

Il est cependant nécessaire de partager cette charge entre plusieurs membres de la SEPS/SFPE.

L'appel aux bénévoles de fin 2018 n'a pas donné grand-chose et la formation est lourde à organiser et à suivre. Il faudrait plus de candidats. Dans le cas contraire, la proposition sera faite à Afiliatys de présenter également les assurances aux séminaires et conférences de midi mais ce serait très négatif pour la SEPS.

- ✓ Un groupe de présentation de la SEPS/SFPE doit être étoffé / confirmé : SC ; GD ; MB ; JMC
- ✓ Un groupe de suivi et présentation des assurances est en formation :
 - Présentations : SC ; MVRB ; JMC ; (JF) – **il faut plus de bénévoles**
 - Suivi et mise à jour des documents : SC ; GD ; APF ; MVRB
- ✓ Création d'un groupe « PSEO » (notre système de pension) : SC, MVRB,
Plusieurs présentations ont déjà été faites (Bxl – Lux) et semblent intéresser les collègues

Ces trois groupes sont, pour le moment, pilotés par SC. Ils seront suivis par un membre jouant le rôle de secrétaire du groupe.

X. Reconnaissance et représentativité de la SEPS.SFPE - Lettre à Mme SOUKA et suites

La saga de la reconnaissance de la représentativité de la SEPS-SFPE continue :

Tentatives vaines de l'AFPE, du temps des Commissaires Kinnock et Kallas.

Nos tentatives dès 2008 et la position de « compromis » définie par Monsieur Marco-Umberto Moricca, Directeur DG HR, en 2010.

Lettre au Commissaire Oettinger en 2017 – jamais répondue.

Proposition de nouvelle lettre au Commissaire, début 2018, pour s'appuyer sur la réorganisation du dialogue social, rendue inutile vu l'abandon de la réforme.

Nouvelle lettre à Mme Souka, basée sur les lettres au Commissaire et motivée par l'ouverture « appuyée » exprimée par la Directrice générale à Gina.

Réponse de Mme Souka : aimable mais sans prendre de position. Elle nous invite à discuter de notre représentativité avec le Directeur de la Dir D : Christian Roques.

Action décidée par le CA : identification d'un MEP qui soit intéressé par cette question.

XI. Date des réunions en 2020

Proposition qui tient compte des séminaires à la Commission et au Conseil (mardis et mercredis)

Type de réunion	Dates de réunion	
Assemblée générale et d'information	11 juin 2020	10 décembre 2020
Réunion d'information	12 mars 2020	8 octobre 2020
Conseil d'Administration	23 avril 2020	19 novembre 2020
Constituante du CA 2020-2022	13 février 2020	
Clôture des élections du CA 2020-22	31 janvier 2020	
Clôture des candidatures au CA 2020-22	5 décembre 2020	

Luigia Dricot-Daniele
Secrétaire de la Réunion

Serge Crutzen
Président

Annexe 1

Liste des membres effectifs présents

Nicole	Caby	
Giustina	Canu	
Christian	Collard	
Jean-Louis	Collin	
Giuseppina	Corda	
Serge	Crutzen	
Idalina	d'Aguiar	
Anna Angela	D'Amico	
Jacques	De Lincé	
Patrizia	De Palma	
Rosario	De Simone	
Gina	Dricot	
Marie	Dubois	
Fernando	Fati	
Zelinda	Fonseca	
Anna	Giovanelli	
Helen	James	
Petrus	Kerstens	
Marc	Maes	
Filomena	Paolone	
Antono	Pinto Ferreira	
Jean-Pierre	Sabsoub	
Tine	Schmale	
Yasmin	Sözen	procuration à S. Crutzen
Sylvaine	Terrando	
Milvia	van Rij Brizzi	Procuration à S. Crutzen

Membres effectifs présents : 24

Procurations : 2

Quorum : 26 sur 49

Annexe 2

HOSPI SAFE, L'ASSURANCE SANTE COMPLEMENTAIRE AU RCAM PROPOSEE PAR AFILIATYS CHANGERA DE GESTIONNAIRE AU 1^{er} JANVIER 2020

Le contrat de gestion des polices d'assurance santé complémentaires au Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM) proposées par AFILIATYS, à savoir HOSPI SAFE et HOSPI SAFE +, conclu pour 10 ans avec CIGNA en janvier 2010, prendra contractuellement fin le 31 décembre 2019.

AFILIATYS a lancé un appel d'offres en bonne et due forme pour permettre d'identifier la meilleure proposition de gestion possible pour ces polices d'assurance, tant en termes financiers qu'en termes de services.

ALLIANZ CARE a été sélectionnée à l'issue d'une rigoureuse procédure de comparaison des offres reçues. Elle assurera donc la gestion de HOSPI SAFE et HOSPI SAFE + à partir du 1^{er} janvier 2020.

ALLIANZ CARE reprendra alors l'intégralité du contrat d'assurance actuel pour tous les assurés, tant en ce qui concerne la poursuite de la couverture existante que le maintien des conditions contractuelles actuelles, y incluses les éventuelles exceptions existantes.

Partant, au 1^{er} janvier 2020, la gestion des dossiers de tous les assurés HOSPI SAFE et HOSPI SAFE + sera automatiquement repris par ALLIANZ CARE, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire pour les assurés sauf pour ceux qui préféreraient résilier leur police d'assurance plutôt que d'en confier la gestion à ALLIANZ CARE. Ils devront alors le lui notifier formellement.

A partir du 1^{er} janvier 2020 :

- Les polices d'assurance complémentaires au RCAM proposées par AFILIATYS resteront inchangées mais enrichies d'une option supplémentaire :
 - HOSPI SAFE : sans changement, couvrant en complément du RCAM, les hospitalisations suite à une maladie ou un accident,
 - HOSPI SAFE MALADIE : option nouvelle couvrant les hospitalisations liées à la seule maladie (valable pour qui a une assurance spécifique accidents)
 - HOSPI SAFE + : sans changement.
- Les primes convenues pour 10 années pour ces trois options (Cf. tableaux ci-dessous) resteront fixes à partir de 61 ans (au lieu de 67 ans actuellement), hors indexation annuelle sur base de l'indice EUROSTAT ou révision technique (négociée) après 5 ans.
- Un questionnaire médical ne sera plus requis pour toute nouvelle affiliation à l'une de ces polices (comme tel en est actuellement le cas), sauf dans les 6 mois précédant le départ en pension.
- L'affiliation pourra se faire jusqu'au jour du départ à la retraite (et non plus, comme actuellement, 6 mois avant ce départ).
- Les modalités de remboursement resteront identiques aux modalités actuelles avec un strict parallélisme entre les règles du RCAM et les règles contractuelles de l'assurance complémentaire. ALLIANZ CARE complètera stricto sensu le remboursement du RCAM sur base du bordereau de remboursement de ce dernier.

- ALLIANZ CARE mettra en place un « guichet unique » qui assurera un traitement personnalisé des dossiers, ainsi que la centralisation des demandes de remboursement et des questions pertinentes, que celles-ci soient transmises électroniquement ou par écrit. ALLIANZ CARE répondra également aux consultations orales des assurés, chaque jour ouvré en ses locaux (2, rue du Samedi, près de la place St Catherine à Bruxelles), ainsi que, périodiquement, dans les locaux d'AFILIATYS au Luxembourg.
- ALLIANZ CARE complétera à Bruxelles et au Luxembourg ce dispositif d'information, de gestion et de suivi par le recours à des courtiers spécialisés dans ce domaine, en cours de désignation, qui seront dûment mandatés à cet effet, auxquels les assurés et/ou ceux souhaitant s'affilier à une des options d'HOSPI SAFE pourront directement s'adresser.

Le gestionnaire actuel, CIGNA, restera en charge de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2019 et la prise d'effet du contrat avec ALLIANZ CARE, ce qui signifie que :

- Les demandes de remboursement pour les frais encourus jusqu'à cette date resteront à charge de CIGNA, et
- Les primes venant à échéance en 2019 continueront à être payées à CIGNA.

AFILIATYS, en contact permanent avec ALLIANZ CARE et CIGNA tiendra les assurés informé(e)s de l'évolution de ce dossier.

Dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679, entré en application depuis le 25 mai 2018, il vous appartiendra le moment venu de transmettre vos données personnelles à ALLIANZ CARE pour le bon traitement de vos demandes de remboursement complémentaire.

Pour toute éventuelle question relative à ce changement de gestionnaire, vous pouvez consulter les sites créés à cet effet par Afiliatys (www.afiliatys.eu) et par le SFPE-SEPS (www.sfpe-spes.be)

Primes annuelles à partir de janvier 2020 (taxes comprises).

HOSPI SAFE (Hospitalisations maladie/accident)

Age	0-2	3-18	19-35	36-50	51-60	61+
Prime annuelle (€)	0,00	72,33	86,78	130,15	173,56	242,99

HOSPI SAFE MALADIE (Hospitalisations maladie seulement)

Age	0-2	3-18	19-35	36-50	51-60	61+
Prime annuelle (€)	0,00	52,51	64,21	96,15	128,32	178,41

HOSPI SAFE PLUS (Hospitalisations et traitements ambulatoires)

Age	0-1	2-18	19-35	36-50	51-60	61+
Prime annuelle (€)	0,00	525,07	642,07	961,51	1283,20	1784,13